

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1919

présenté par
Mme Park

ARTICLE 38 BIS A

À la première phrase de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« de ces activités »

les mots :

« des activités mentionnées aux I à IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.